



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



25062394

07 MAR 2025

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0450 931 818**

Nom

(en entier) : **SOFT 33**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Moulin Brabant 2, 5030 Gembloux**

Objet de l'acte : **Démissions - nominations**

Extrait du résolutions écrites de l'actionnaire unique dd. 11 février 2025:

En signant ces résolutions, l'actionnaire unique consent aux résolutions suivantes :

(1) Reconnaissance et approbation de la révocation avec effet à la date de ces résolutions de Mash BV, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi Heiebreestraat 24, 9031 Gand et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0560.662.275, représentée en permanence par Mme Hildegard Verhoeven, en tant qu'ancien administrateur de la Société.

(2) Nomination de Gacoms CommV., une société en commandite simple, ayant son siège social à Hoogboomsteenweg 47, boîte A, 2950 Kapellen et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0502.904.616, représentée de manière permanente par Monsieur Jelle Gacoms, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat à compter de la date de signature des présentes résolutions.

Le mandat prendra fin après l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2031.

(3) Octroi d'une procuration spéciale à Sabine Reusen, Nicolas Loix, Susana González Melón et à tout avocat ou parajuriste d'Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, à cet effet, ayant élu domicile à l'Avenue de Tervueren 268A, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, chacun étant autorisé séparément et avec possibilité de substitution, à rédiger, signer et signer tous les documents, actes, actes et formalités et à donner toutes les instructions nécessaires et utiles pour effectuer les formalités relatives à la publication des décisions antérieures.

Nicolas Loix
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).